



Extrait du registre des décisions du Conseil Municipal jeudi 29 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le **06 NOV. 2025**
ID : 031-213100662-20251029-DEL2025074-DE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 29 octobre 2025, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le mercredi 24 octobre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Bernard BERINGUIER - Madame Mylène MONCERET - Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Monsieur Benoit MUNOZ à Monsieur Bernard BERINGUIER

Absents :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, , Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :

Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27.
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 3

**2025 - 074 - ENFANCE / JEUNESSE : Mise à jour du règlement intérieur
A.L.A.E./A.L.S.H. et Restauration Scolaire Estanque et Louise Michel**

Rapporteur : Monsieur le maire

ADOPTE

Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 7ème adjointe, énonce au Conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de l'A.L.A.E./A.L.S.H. et Restauration Scolaire Estanque et Louise Michel.

Madame La 7ème adjointe, énonce que les modifications portent sur :

- Le changement du numéro de contact des affaires scolaires
- La modification des horaires des accueils périscolaires maternelle et élémentaire.

PERISCOLAIRE

A.L.A.E. Maternelle Estanque	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	Mercredi
MATIN	7h30-8h20	7h30-8h20
INTERCLASSE MIDI (Obligatoire pour tout enfant inscrit à la cantine)	12h00-13h50	A.L.A.E. MERCREDI MIDI/APRES-MIDI : 11h30-18h30
SOIR	15h45-18h30 Premier départ possible 16h00	Départ et arrivée midi : 13h-14h Départ fin d'après-midi : 16h-18h30

Attention le MERCREDI nécessite une inscription :

- Soit le mercredi midi (11h30-14h) + repas
- Soit le mercredi après midi (13h30 à 18h30)
- Soit le mercredi midi et après midi (11h30-18h30)

A.L.A.E. Elémentaire Louise Michel	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	Mercredi
MATIN	7h30-8h35	7h30-8h35
INTERCLASSE MIDI (Obligatoire pour tout enfant inscrit à la cantine)	11h45-13h35	A.L.A.E. MERCREDI MIDI/APRES-MIDI : 11h45-18h30
SOIR	16h00-18h30 Premier départ possible 16h15	Créneau départ et arrivée midi : 13h-14h Créneau départ fin d'après-midi : 16h-18h30

Attention le MERCREDI nécessite une inscription :

- Soit le mercredi midi (11h45-14h) + repas
- Soit le mercredi après midi (13h30 à 18h30)
- Soit le mercredi midi et après midi (11h45-18h30)

La modification des horaires d'entrée et de sortie des établissements pour raisons médicales.

Sur le temps périscolaire : les enfants ayant un rendez-vous médical pourront entrer ou sortir de l'établissement à 11h45 et à 13h35 pour Louise Michel et pour Estanque, à 12h00 et à 13h50.

L'ajout de la mention de réserve relative à la dérogation demandée à la CAF de Haute-Garonne pour maintenir la gratuité de l'ALAE court, et modification des horaires au regard des nouveaux horaires scolaires.

Les 45 premières minutes de l'A.L.A.E. soir sont gratuites (soir court), sous réserve d'accord de la CAF de Haute Garonne, par dérogation.

	SOIR COURT
A.L.A.E. Estanque	15h45-16h30
A.L.A.E. Louise Michel	16h00-16h45

- L'ajout de la mention CESU dématérialisés comme moyen de paiement à disposition des familles.

Madame La 7^{ème} adjointe précise que le règlement intérieur des ALAE, ALSH et restauration scolaire modifié et annexé à la présente délibération

**ENTENDU L'EXPOSE DE MADAME LA 7^{ème} ADJOINTE, ET APRES EN AVOIR
DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ✓ **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur des ALAE, ALSH et restauration scolaire telles que décrites dans la présente délibération ;
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire

Cédric MAUREL

